



Comité de Bassin Artois-Picardie  
SEANCE DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Le Secrétaire  
du Comité de Bassin

DU 06 DÉCEMBRE 2013

104<sup>ème</sup> SEANCE

PROCES-VERBAL

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE a tenu sa 104<sup>ème</sup> séance le 06 décembre 2013.

La séance était présidée par Monsieur Hervé POHER, Président du Comité de Bassin Artois-Picardie, Sénateur du Pas-de-Calais, Vice-Président du Conseil Général du Pas-de-Calais.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

### REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

#### Représentants des Départements

BOULOGNE Michel  
BOUSSEMART Gérard  
POHER Hervé – Président  
SCHEPMAN Jean

#### Représentants des Communes ou groupements de Communes

CHEVAL Philippe  
FINET Colette  
PRADAL Cyrille  
RAOULT Paul  
SIMÉON Gilbert

### REPRÉSENTANTS DES USAGERS

#### Agriculture

BRAYER Charlotte  
DELCOURT Luc  
FAICT Olivier

#### Batellerie

CAILLIEZ Annie

#### Industrie

DELAUME Jacques  
LEFEBVRE Jérôme  
LEMAY Patrick – Vice-Président  
POIRIER Thierry

#### Producteurs d'Electricité

VAVASSEUR Philippe

#### Milieus Socio-Professionnels

ROBITAILLE Hugues  
VAILLANT Alain

#### Associations agréées de protection de la nature

DANLOUX Joël  
WATTEZ Jean-Louis

#### Personnes qualifiées

BAILLEUL Hervé  
DELELIS Annick

## REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

BUR Dominique  
Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais,  
Préfet Coordonnateur de Bassin

PASCAL Michel  
DREAL Nord Pas-de-Calais, Délégué de Bassin

accompagné de Isabelle DERVILLE, Jean-Michel MALÉ, Olivier PRÉVOST,  
Marie-Alexandrine VALERE-BERTAUX

COUPU Jean-Marie  
Directeur interrégional de la mer Manche orientale – mer du Nord

### En tant que représentants :

Mr DEFRESNE Jean-Pierre, représentant Mr PAPINUTTI Marc,  
Mr FOUQUART Pascal, représentant Mme BOUYER Sophie (*en cours de remplacement*),  
Mr GAYET Édouard, représentant Mr CORDET Jean-François,  
Mr GREGOIRE Pascal, représentant Mme CABAU WOEHREL Christine,  
Mr HARLAY Xavier, représentant Mr LAROUSSINIE Olivier,  
Mr MOSSMANN Jean-Rémi, représentant Mr DÉMARCQ François,  
Mr POYET Patrick, représentant Mme DUPONT-KERLAN Elisabeth,  
Mr THEROUANNE Max, représentant Mr GRALL Jean-Yves  
Mr VALENTON Hugues, représentant Mr HOTTIAUX Laurent

### Membres Consultatifs

GRISEZ Claire  
Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

THIBAUT Olivier  
Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Accompagné de Mme ADELAINÉ Aimie, Mme AUBERT Géraldine, Mme CORDONNIER Monique, Mr COURTECUISSÉ Arnaud, Mme DERICQ Christine, Mr HALKETT Cédric, Mr JOURDAN Stéphane, Mr LEMAIRE Ludovic, Mme LESSENS Géraldine, M. MARIEN Pierre, Mme MARTIN Delphine, Mr METERON Loig, Mme PONCET Dominique, Mr PRUVOT Francis, M. PRYGIEL Jean.

### Divers

#### Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

VERHAEGHE Hubert

## ÉTAIENT EXCUSÉS :

### REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

#### Représentants des Régions

CAU Emmanuel (Mandat à Mr PRADAL Cyrille)  
VEILLERETTE François  
VERNIER Jacques

#### Représentants des Départements

BEAUCHAMP Charles (Mandat à Mme FINET Colette)  
CAMUS Dominique (Mandat à Mr BOULOGNE Michel)  
COTTEL Jean-Jacques (Mandat à Mr POHER Hervé)  
GAQUÈRE Raymond (Mandat à Mr POHER Hervé)  
GOSSET Jean-Marc  
MATHON Gilbert  
PETIT Bertrand (Mandat à Mr BOULOGNE Michel)  
THOMAS Thierry

#### Représentants des Communes ou groupements de Communes

BODART André  
COTEL Jacques (Mandat à Mr SIMÉON Gilbert)  
DEFLESSELLE Claude (Mandat à Mr CHEVAL Philippe)  
DUMONT Nicolas  
EECKHOUDT Patrick (Mandat à Mr SCHEPMAN Jean)  
FLAJOLET André (Mandat à Mr CHEVAL Philippe)  
LAFARGE Bruno (Mandat à Mme FINET Colette)  
RAPENEAU Philippe  
RAPIN Jean-François  
SCHOUTEDEN Jean (Mandat à Mr SIMÉON Gilbert)  
SERGENT Michel (Mandat à Mr RAOULT Paul)  
VERCAMER Francis

### REPRÉSENTANTS DES USAGERS

#### Associations agréées de Pêche et de Pisciculture

BARAS Jean-Marie

#### Pêche maritime

MONTASSINE Gérard (Mandat à Mr MONTASSINE Gérard)

#### Industrie

BLONDEL Jean- Pierre (Mandat à Mr POIRIER Thierry)  
BRACQ Dominique (Mandat à Mr POIRIER Thierry)  
DECOOL François (Mandat à Mr LEFEBVRE Jérôme)  
DESBUQUOIS Luc  
LUCQ Chantal (Mandat à Mr LEMAY Patrick)  
POULAIN Olivier (Mandat à Mr LEMAY Patrick)  
SOIRFECK Denis (Mandat à Mr DELAUME Jacques)  
VANTYGHM THIERRY (Mandat à Mr LEFEBVRE Jérôme)

#### Distributeurs d'eau

DIDIO Jean-Christophe

## Tourisme

JUTS Jean-Marie

## Associations agréées de défense des consommateurs

BULA Danièle  
CELLIEZ Pierre-André

## Associations agréées de protection de la nature

MORTIER Jacques

## Entretien des cours d'eau

DENIS Christian

## REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

BOUYER Sophie ( <i>en cours de remplacement</i> ) Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt du Nord Pas-de-Calais	Représentée par Mr FOUQUART Pascal
CABAU WOEHREL Christine Directrice du Grand Port Maritime de Dunkerque	Représentée par Mr GREGOIRE Pascal
CORDET Jean-François Préfet de la Région Picardie	Représenté par Mr GAYET Edouard
DÉMARCQ François Directeur Général Délégué du BRGM	Représenté par Mr MOSSMANN Jean-Rémi
DUPONT-KERLAN Elisabeth Directrice Générale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)	Représentée par Mr POYET Patrick
GAUTHIER Odile Directrice du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres	Mandat à Mr PASCAL Michel
GRALL Jean-Yves Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nord Pas-de-Calais	Représenté par Mr THÉROUANNE Max
HOTTIAUX Laurent Secrétaire Général pour les Affaires Régionales Nord Pas-de-Calais	Représenté par Mr VALENTON Hugues
LAROUSSINIE Olivier Directeur de l'Agence des Aires Maritimes Protégées (AAMP)	Représenté par Mr HARLAY Xavier
LAURENT Annaïck DIRECCTE Nord Pas-de-Calais	
PAPINUTTI Marc Directeur Général de VNF	Représenté par Mr DEFRESNE Jean-Pierre
RATEL Christian Directeur Régional des finances publiques du Nord Pas-de-Calais et du département du Nord	
VINCENT Patrick Directeur Général de l'Institut Français de Recherche pour l'exploitation de la Mer (IFREMER)	Mandat à Mr PASCAL Michel

## Membres Consultatifs

BAILLY-TURCHI Maud  
Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

### Divers

#### Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

LEFEVBRE Jean-Pierre

#### LISTE DES MANDATS :

*Le Comité de Bassin ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié de ses membres sont présents ou représentés.*

*Chaque membre du Comité de Bassin peut donner mandat à un autre membre appartenant, soit au collège auquel appartient le mandant, soit à un autre collège.*

*Aucun membre ne peut détenir plus de deux mandats*

*Les membres du collège de l'Etat et de ses Etablissements publics peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent.*

Mandataire	Mandant
<b>Collège des Collectivités Territoriales</b>	
FINET Colette	BEAUCHAMP Charles
BOULOGNE Michel	CAMUS Dominique
PRADAL Cyrille	CAU Emmanuel
SIMEON Gilbert	COTEL Jacques
POHER Hervé	COTTEL Jean-Jacques
CHEVAL Philippe	DEFLESSELLE Claude
SCHEPMAN Jean	EECKHOUDT Patrick
CHEVAL Philippe	FLAJOLET André
POHER Hervé	GAQUERE Raymond
FINET Colette	LAFARGE Bruno
BOULOGNE Michel	PETIT Bertrand
SIMEON Gilbert	SCHOUTEDEN Jean
RAOULT Paul	SERGENT Michel
<b>Collège des Usagers</b>	
POIRIER Thierry	BLONDEL Jean-Pierre
POIRIER Thierry	BRACQ Dominique
LEFEBVRE Jérôme	DECOOL François
LEMAY Patrick	LUCQ Chantal
DANLOUX Joël	MONTASSINE Gérard
LEMAY Patrick	POULAIN Olivier
DELAUME Jacques	SOIRFECK Denis

LEFEBVRE Jérôme	VANTYGHEM Thierry
<b>Collège de l'Etat et des Etablissements publics</b>	
FOUQUART Pascal	DRAAF NPDC (BOUYER Sophie en cours de rempl)
GREGOIRE Pascal	CABAU-WOEHREL Christine
GAYET Édouard	CORDET Jean-François
MOSSMANN Jean-Rémi	DEMARCO François
POYET Patrick	DUPONT-KERLAN Elisabeth
PASCAL Michel	GAUTHIER Odile
THEROUANNE Max	GRALL Jean-Yves
VALENTON Hugues	HOTTIAUX Laurent
HARLAY Xavier	LAROUSSINIE Olivier
DEFRESNE Jean-Pierre	PAPINUTTI Marc
PASCAL Michel	VINCENT Patrick

## L'ORDRE DU JOUR ÉTAIT LE SUIVANT :

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Comité de Bassin du 05 juillet 2013.

### **2 - Avis du Comité de Bassin**

Après examen de la CPMNAP :

2.1 - Etat des lieux du Bassin Artois-Picardie.

2.2 - Cartographie des Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI).

### **3 - Débat du Comité de Bassin**

Conséquences possibles pour l'avenir de la politique française de l'eau et son financement par les Agences de l'eau suite à l'article 32 du projet de Loi de Finances pour 2014 et du rapport fait au nom de la Commission des Finances sur le même projet de loi.

### **4 - Information du Comité de Bassin**

4.1 - Directive Cadre sur l'Eau :

- Calendrier de rédaction du SDAGE et du Programme de Mesures (2016-2021),
- Bilan de la mise en œuvre des dispositions du SDAGE (2010-2015),
- Premières orientations du Programme de Mesures (2016-2021),

4.2 - Comptes-rendus (projets de procès-verbaux) de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 13 septembre 2013, de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 08 novembre 2013 et de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification du 15 novembre 2013.

4.3 - Etat d'avancement des SAGE.

4.4 - Bilan phytosanitaire 2007-2012 dans les rivières et les nappes du Bassin Artois-Picardie.

4.5 - Présentation du recueil d'opérations de restauration de cours d'eau réalisées dans le bassin Artois-Picardie avec le soutien de l'Agence de l'Eau.

4.6 - Contribution du parlement des jeunes pour l'eau : la biodiversité des milieux aquatiques.

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DE BASSIN DU 06 12 2013**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la séance du Comité de Bassin du 05 juillet 2013	X			Unanimité.
2.1.1	13-B-007	ETAT DES LIEUX DES DISTRICTS HYDROGRAPHIQUES Escaut, Somme et Côtiers Manche Mer du Nord, Meuse (Partie Sambre) (n°14593)	X			Correctif remis sur table (Tableaux 36 et 37 pages 72 et 74 de l'Etat des Lieux). 5 abstentions : Mme DELELIS, Mr WATTEZ, Mr VAILLANT, Mr DANLOUX, Mr MONTASSINE (ayant donné mandat à Mr DANLOUX)
2.2.1	13-B-008	DIRECTIVE INONDATION : AVIS SUR LES CARTOGRAPHIES D'INONDATION DES TERRITOIRES A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (n°14702)	X			Unanimité.

## OUVERTURE DE LA SEANCE

**Monsieur Hervé POHER, Président du Comité de Bassin**, ouvre la séance à 14h46.

Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents et propose d'aborder l'ordre du jour de la séance.

### 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DU 05 JUILLET 2013

**Monsieur POHER** demande si des observations sont à exprimer sur la rédaction du procès-verbal de la séance du 05 juillet 2013.

Aucune remarque.

*Le procès-verbal du Comité de Bassin du 05 juillet 2013 est adopté à l'unanimité par le Comité de Bassin du 06 décembre 2013.*

### 2 – AVIS DU COMITÉ DE BASSIN

#### 2.1 – ÉTAT DES LIEUX DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

**Monsieur THIBAUT** indique que l'avis définitif du Comité de Bassin est sollicité pour adopter le projet d'état des lieux.

L'ensemble des questions formulées lors du dernier Comité de Bassin ont été réexaminées en Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification.

**Madame MARTIN** présente, en référence au point 2.1 du dossier de séance, l'état des lieux des districts hydrographiques Escaut, Somme et Côtiers Manche Mer du Nord, Meuse (partie Sambre).

**Monsieur POHER** demande aux membres du Comité de Bassin si des remarques sont à exprimer sur l'état des lieux.

**Madame DELELIS** félicite les services de l'Agence quant à l'énorme travail que représente la préparation de cet état des lieux sans arrêter les autres actions menées sur le terrain et malgré la pression exercée sur le fonctionnement des Agences actuellement.

Elle souhaite manifester sa mauvaise humeur à propos de l'état des lieux, en particulier, en ce qui concerne les zones humides. Dès le début de la présentation, on constate qu'elles sont encore en diminution alors que l'on a d'ores et déjà atteint un seuil de non retour.

En effet, si on enlève encore des zones humides, on va se retrouver avec des problèmes graves vis-à-vis de certaines directives. Elle pense notamment aux ZPS (zones de protection spéciale) pour les oiseaux et aux ZSC (zones spéciales de conservation) dont à la page 143 de l'état des lieux, il a été noté xx à propos de leur nombre.

Il faut reconnaître que le bon état écologique pourrait être favorisé, en partie bien sûr, si on réduisait cette marche en avant de destruction des zones humides.

Il n'est pas fait état du SRCE (schéma régional de cohérence écologique) et les scientifiques, en particulier, subissent des pressions insupportables à ce propos.

Mme DELELIS souhaite rappeler que les zones humides sont aussi des zones qui ont un rôle d'éponge, qu'elles pourraient réduire les inondations donc diminuer les coûts et les impacts sur les territoires à risque important d'inondation. Elles ont aussi un rôle épurateur en matière de pollution de toute sorte. D'ailleurs, il y a une des cartes sur l'état chimique qui est tout à fait intéressante : les deux plus belles zones qui répondent déjà à la TVB sont le Boulonnais et l'Avesnois ; comme par hasard, ce sont des zones de bocage donc des zones où la trame verte et bleue est déjà en place. Il n'y aurait donc pas grand-chose à faire pour essayer de couvrir le territoire sans apporter de gêne au fonctionnement économique de la région.

Malgré le travail énorme que fait l'Agence de l'Eau en la matière, elle s'abstiendra donc pour le vote de l'état des lieux afin de montrer qu'elle juge cette situation grave.

**Monsieur POHER** indique à Mme DELELIS que voter un état des lieux, cela ne revient pas à dire que l'on est d'accord, c'est reconnaître la disparition des zones humides, le manque de trame verte et bleue etc... Elle devrait donc au contraire voter pour afin de monter la gravité de la situation qui n'est absolument pas cachée dans cet état des lieux.

**Madame DELELIS** ne pense pas que son abstention viendra entacher le résultat final du vote. La non disparition et même la reconstitution des zones humides pourraient être des éléments correcteurs dans ce futur SDAGE dont on reconnaît maintenant, dans l'état des lieux, qu'il va être difficile d'atteindre le bon état dans certains cas.

**Monsieur POHER** explique que dans le cadre de ses fonctions au Conseil Général, il est en train de se battre pour imposer la trame verte et bleue. Il le fait car il voit que l'environnement n'est pas bon et que l'on se doit, en tant que décideur, de changer nos attitudes.

Il y a 15 jours, il a eu la chance d'ouvrir et fermer un colloque RAMSAR, à Saint-Omer, où il a dit certaines vérités à ses collègues élus, qui sont de temps en temps irresponsables, en donnant des permissions de construire dans des zones qui devraient être interdites à la construction.

Il confirme donc aujourd'hui qu'il votera cet état des lieux pour prouver à ses collègues que le diagnostic est mauvais. On doit être un peu plus vertueux, écoresponsable, oser assumer certaines décisions et arrêter de penser par intérêt personnel.

Il faut réagir et avancer.

**Monsieur VAILLANT** demande, sur l'incidence des principales pressions, quelles sont les trois substances pharmaceutiques qui ont été ajoutées à la liste de surveillance des polluants émergents.

**Madame MARTIN** répond qu'il s'agit de deux hormones de synthèse : 17alphaéthynylestradiol et 17beta-estradiol et un anti-inflammatoire Diclofenac (directive européenne du 12 août 2013 modifiant la DCE).

**Monsieur WATTEZ** indique qu'il rejoint tout à fait la position de Mme DELELIS. Comme elle, Il salue le travail de qualité qui a été réalisé par les services de l'Agence. Cependant, il ne peut approuver des résultats aussi déplorables de cet état des lieux alors que le 16 octobre 2009, en Comité de Bassin, il s'était abstenu pour le vote sur le Programme de Mesures en regrettant que des demies mesures avaient été proposées et adoptées.

Il est noté que les futures règles sont déclassantes pour le bon état écologique et c'est malheureusement confirmé par le tableau noir de l'hydromorphologie. On s'aperçoit, à travers cet état des lieux, du besoin criant de cohérence écologique. On a aussi un besoin énorme de transversalité des schémas qui sont mis en place. Il pense en particulier à la qualité de l'air : beaucoup de nos masses d'eau sont déclassées par les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) qui sont produits par les combustions ménagères, industrielles et automobiles. Le besoin de transversalité est donc important et travailler de façon tronçonnée est gênant.

Il y a des gros efforts qui ont été faits mais malheureusement les pressions restent lourdes que ce soit au niveau de l'occupation du sol, de l'eutrophisation, de la disparition des zones humides et des pressions futures avec les gaz de couche.

Est-ce que l'on a par ailleurs mesuré suffisamment l'efficacité des réseaux d'épuration en secteur rural ? C'est un vaste problème. On déplore aussi les manques de moyens dans le cadre des ORQUE. Concernant le milieu marin, les activités déployées sur nos territoires doivent se sentir en partie responsables des agressions du vivant en mer. Pour mieux les appréhender, on a besoin d'un maillage plus serré de mesures avec des indicateurs de contaminants.

Voilà les raisons pour lesquelles il s'abstiendra de voter cet état des lieux.

**Monsieur POHER** indique entendre sans aucun problème le discours de M. WATTEZ mais lui est beaucoup plus optimiste car il y a une évolution énorme de l'état d'esprit du citoyen. Tout le monde prend conscience qu'il y a quelque chose à faire et qu'il faut agir.

**Monsieur LEMAY** indique que ce qui l'inquiète est que les règles du jeu vont encore changer. Ce n'est pas normal car des choses ont été mises en œuvre pour atteindre des résultats qui étaient demandés et maintenant, l'enjeu est plus difficile.

Dans le document, il voit des progrès dans beaucoup de domaines, masqués, effectivement, en partie par les HAP mais il a été judicieux de montrer des cartes avec et sans HAP entre autres.

Personnellement, il votera positivement sur cet état des lieux, moyennant le fait qu'il n'est pas normal de changer les règles du jeu mais c'est un autre débat.

**Monsieur THIBAUT** dit que sur les dix dernières années, les progrès sont remarquables dans le bassin. On revoit des poissons, le taux d'oxygénation dans nos rivières remonte fortement et cela démontre que les pollutions ponctuelles sont soit maîtrisées, soit en passe de l'être. Les stations d'épurations sont maintenant presque toutes aux normes, les industriels ont fait des efforts.

Au lieu de faire un état des lieux un peu trop optimiste par rapport à la réalité, l'Agence présente un état des lieux avec les conditions les plus strictes que l'on connaisse aujourd'hui. C'est bien aujourd'hui qu'il faut faire l'effort de changement de thermomètre et pas dans trois ans. L'effort qu'il faudra opérer l'année prochaine, sera de se forcer à faire le bilan du 1<sup>er</sup> SDAGE avec l'ancien thermomètre. Aujourd'hui, l'Agence est globalement cohérente avec ce qu'elle avait prévu de faire. Il faut effectivement être optimiste de ce point de vue mais ce que l'Agence montre, en plus, aujourd'hui, est que le chemin à parcourir est encore long pour arriver au bon état.

**Monsieur HARLAY** indique qu'il y a peut-être d'autres zones protégées à citer, notamment les réserves, les zones RAMSAR et pour faire le lien avec la DCSMM, le parc naturel marin.

**Madame MARTIN** indique que les zones RAMSAR sont dans le réseau Natura 2000.

**Monsieur PASCAL** dit, qu'effectivement, il manque peut-être les réserves naturelles nationales, les réserves naturelles régionales et les zones de protection de biotope.

Monsieur **POHER** procède au vote de l'état des lieux.

**La délibération « ÉTAT DES LIEUX DES DISTRICTS HYDROGRAPHIQUES Escaut, Somme et Côtiers Manche Mer du Nord, Meuse (Partie Sambre) (n°14596) »**

**n°13-B-007**

**est adoptée selon le décompte suivant :**

**36 présents, 23 mandats, 59 votants.**

**Abstentions = 5 (Mr Danloux – Mme Delelis – Mr Montassine (mandat à Mr Danloux) – M. Vaillant – M. Wattez)**

**Exprimés = 54**

**Contre = 0**

**Pour = 54**

## **2.2 – CARTOGRAPHIE DES TERRITOIRES À RISQUES IMPORTANTS D'INONDATION**

En préambule, **Monsieur PASCAL** montre une photographie de la digue de Sangatte qui s'est effondrée partiellement suite à la tempête de cette nuit dans le Calaisis.

**Monsieur SCHEPMAN** indique qu'il y a eu aussi des dégâts à Dunkerque sur la place du centenaire, face au Kursaal : la digue a été immergée et des caves ont été inondées. Il est tant de prendre des mesures de protection du littoral comme le font la Belgique et les Pays-Bas.

**Madame VALERE** présente ensuite, en référence au point 2.2 du dossier de séance, la cartographie des territoires à risques importants d'inondation.

**Monsieur POHER** demande si des remarques sont à exprimer par le Comité de Bassin.

**Madame VALERE** précise qu'il y a environ 85 cartes sur l'ensemble du bassin Artois-Picardie.

**Monsieur BUR, Préfet Coordonnateur de Bassin**, souligne que cet exercice peut parfois donner l'impression d'une certaine superposition avec d'autres démarches. C'est une réalité, puisqu'il y a en France, déjà toute une série d'actions et de démarches nationales faites pour lutter contre les inondations et notamment dans le cadre des Plans de Prévention des Risques Naturels.

Cette présentation découle d'orientations de la commission européenne, qui jusqu'à présent, ne s'était intéressée qu'à la problématique qualité eau. Ce qui est nouveau est que la commission s'est intéressée à la partie protection et à la partie risques. Au début, cela a créé un peu d'interrogations sur la superposition de réglementations. Le débat a maintenant été clarifié, les élus se sont bien engagés dans cette démarche et les territoires où les risques d'inondations sont les plus forts ont été priorités.

Toute une série d'outils vont être utilisés pour mettre en œuvre ces protections et les financer. C'est là où on retrouve en quelque sorte la réglementation et la législation nationale. C'est donc une démarche intéressante.

**Le Comité de Bassin Artois-Picardie émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Adoption à l'unanimité de la délibération « DIRECTIVE INONDATION : AVIS SUR LES CARTOGRAPHIES D'INONDATION DES TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (n°14702°) »**

**n°13-B-008.**

**Madame VALERE** présente ensuite un point relatif au **Plan de gestion des Risques Inondation du bassin Artois-Picardie**, qui constitue l'étape suivante après la désignation des TRI. Ce point n'a pas été intégré au dossier de séance et fait donc l'objet d'une présentation détaillée dans le procès-verbal.

Mme VALERE indique que l'élaboration du PGRI a débuté en août 2013 avec la Circulaire et le guide PGRI.

La particularité de la Directive inondation est qu'elle n'impose pas d'objectifs chiffrés aux États membres ; c'est bien à chaque État membre de fixer ses propres objectifs et les indicateurs pour les atteindre.

En France, il a été décidé de réaliser un Plan de Gestion des Risques Inondation à l'échelle de chaque territoire à risque important d'inondation.

L'élaboration du PGRI suit le calendrier d'élaboration du SDAGE et la 1<sup>ère</sup> version à finaliser est prévue pour juin 2014.

L'objectif est d'apporter une vision stratégique pour le bassin et les TRI en :

- ✓ valorisant les actions existantes et en les consolidant
- ✓ fixant les ambitions nouvelles et les champs d'action à renforcer en utilisant par exemple les défis de la stratégie nationale qui sont la réduction de la vulnérabilité et l'information notamment des populations
- ✓ priorisant des moyens de l'État sur les territoires concentrant le plus d'enjeux, sans exclure les territoires où une dynamique locale existe

Tout cela afin de :

- responsabiliser l'ensemble des acteurs et initier la mobilisation des parties prenantes sur les périmètres des futures stratégies locales.

Le PGRI prévisionnel sera composé d'un diagnostic, d'objectifs et dispositions à l'échelle du bassin hydrographique mais également à l'échelle des territoires et d'annexes (Plan ORSEC, Schéma Directeur de Prévision des Crues, cartographie TRI, évaluation environnementale, indicateurs de suivi).

Il est proposé à ce stade pour l'élaboration du PGRI :

- des objectifs à priori peu nombreux mais qui aient un sens stratégique et des sous-objectifs en lien avec les champs d'intervention
- des dispositions concrètes, qui concernent l'ensemble des acteurs de la gestion du risque : État, maîtres d'ouvrage locaux, aménageurs, particuliers...

Les principes qui guident l'élaboration du PGRI sont :

- être pragmatique compte tenu du calendrier (le PGRI devant être finalisé pour septembre 2014)
- concertation / association des parties
- amélioration continue du document.

La 1<sup>ère</sup> étape est de réaliser un dossier initiateur : une quinzaine d'entretiens ont été réalisés avec les services de l'État du bassin, avec les structures porteuses qui ont déjà une dynamique sur le territoire telles que l'AMEVA, le SMAGE Aa, le SYMSAGEL, le SMCO, l'association Escaut Vivant mais également la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Nord de France, le Conseil Général du Nord et le Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurances.

Ceci afin d'avoir des 1<sup>ères</sup> idées de propositions d'objectifs et de dispositions, qui dans un 2<sup>nd</sup> temps seront proposées au Comité territorial stratégique (CTS) du bassin Artois-Picardie le 16 décembre, qui regroupe les structures porteuses identifiées ou pressenties et les présidences de CLE de SAGE.

Ensuite, il est prévu entre fin janvier et fin février, 10 ateliers territoriaux afin d'avoir des échanges et prendre en compte les problématiques de chaque territoire. Puis, une 2<sup>nde</sup> série d'ateliers sera organisée en lien avec les commissions géographiques de bassin, ceci afin d'avoir un projet final de PGRI en juin 2014 (présentation en Commission inondation de bassin et lancement de l'évaluation environnementale).

Le dossier initiateur va être consultable dans les prochains jours sur le site Internet de la DREAL : [www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr)

- l'identifiant : DIVISITEUR
- mot de passe : divisiteur5962

Les ateliers territoriaux à venir consistent à partager, concerter les objectifs et les dispositions proposées, identifier des objectifs complémentaires, hiérarchiser les objectifs et avoir une cohérence SDAGE/PGRI.

La volonté de l'État est bien d'avoir un travail de co-construction avec les territoires pour une gestion partagée des risques d'inondation.

Le dossier initiateur présente par thématiques :

- un rappel des principales actions engagées par les différents acteurs (État, collectivités, usagers) non exhaustif à ce stade,
- un bilan global de l'efficacité de ces actions pour mettre en évidence les points forts et les pistes d'amélioration
- des idées de dispositions à inscrire dans le PGRI.

Le document est à un stade de « travail » qui est susceptible de bien évoluer suite aux contributions attendues.

**Monsieur WATTEZ** indique que dans le Béthunois, les dynamiques locales sont cassées à cause de reprises de compétences de la Communauté d'Agglomération Artois Comm. qui va faire disparaître deux syndicats ce qui va poser un problème de gestion hydraulique.

Cela va aussi engendrer des questions en matière d'inondation dans le Bas-Pays de Béthune : le syndicat qui gère tous les fossés va se retrouver bancal car il se voit reprendre 50 % de ses cours d'eau.

La future loi de modernisation des collectivités territoriales avec la nouvelle compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) n'a pas été mentionnée.

Il faut travailler à l'échelle des sous-bassins versants, moderniser, fusionner les syndicats mais il ne faut pas les faire disparaître parce que l'on va courir à la catastrophe.

Il lui paraît fondamental de ne pas casser des outils qui fonctionnent d'autant que ces deux syndicats sont porteurs de plans de restauration écologique de cours d'eau et cela lui paraît vraiment très dommageable dans le cadre de la lutte contre les inondations.

**Monsieur POHER** rappelle la libre administration des collectivités.

**Monsieur WATTEZ** souligne quand même que c'est un sujet sensible et les élus sont très inquiets sur l'avenir des plans de restauration.

**Monsieur POHER** dit que les élus doivent faire part de leur inquiétude en Communauté d'Agglomération.

**Monsieur BUR** suppose que le problème se situe dans le cadre des travaux menés sur l'intercommunalité, achevés l'année dernière. Les objectifs étaient de réduire la multiplicité des syndicats.

Lorsque le syndicat est lui-même complètement englobé par une Communauté de Communes et une Communauté d'agglomération, il est légitime et normal que la Communauté d'Agglomération et la Communauté de Communes reprennent la compétence dans un objectif de simplification.

Le problème spécifique ici est classique de la gestion de l'eau. Les territoires cohérents pour une bonne gestion de l'eau ne sont pas généralement les limites administratives classiques et traditionnelles et pour cause puisqu'il faut suivre les bassins versants.

La réforme de l'intercommunalité a été menée par départements, il faudrait donc interroger le Préfet du Pas-de-Calais.

**Monsieur WATTEZ** ajoute que des arrêtés préfectoraux ont été pris mais le SIPAL (syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique du bassin de la lawe) ne se limiterait plus qu'à deux communes qui sont Lestrem et La Gorgue.

**Monsieur BUR** dit que cela ne semble plus avoir beaucoup de sens effectivement mais parfois des syndicats ont été supprimés car ils n'avaient plus d'activités. Il ne sait pas si c'est ce cas de figure mais il peut en dire un mot au Préfet du Pas-de-Calais.

**Monsieur PRADAL** souhaite faire un parallèle suite à l'état des lieux qui a été voté. Il voudrait savoir par rapport à la mise en place du PGRI et vu le constat que l'on peut faire sur la Somme et le Nord-Pas-de-Calais, si une priorité sera redonnée pour retrouver des services gratuits écosystémiques sur les zones humides et plus globalement sur les zones d'expansion de crues en partenariat notamment avec les milieux forestiers et les milieux agricoles. C'est difficile, même si on sait que ce sont des zones qui sont d'une grande utilité pour préserver nos zones urbaines, nos populations et nos entreprises plus globalement.

Au regard des compétences de l'Agence, cela lui paraît être une priorité.

**Monsieur THIBAUT** indique ne pas pouvoir se prononcer sur la partie PGRI elle-même puisqu'elle relève des services de l'État.

Par contre, il souhaite insister sur le fait que l'Agence va faire un effort très important sur les deux ans à venir pour lier au maximum la Directive Inondation, la Directive Cadre sur l'Eau et la Directive Cadre Stratégie sur les Milieux Marins. Ces trois directives se recoupent largement et suivent à peu près le même calendrier donc l'Agence va faire en sorte de traiter les sujets en même temps en commissions géographiques et dans les instances de bassin au fur et à mesure.

L'Agence va essayer de mettre en avant les aménagements, les gains écosystémiques gratuits afin d'œuvrer à la fois pour la lutte contre les inondations et pour la recherche du bon état des masses d'eau. Elle souhaite favoriser les zones d'expansion de crues aux bons endroits, la renaturation des rivières, les haies, les ripisylves etc... de façon à lutter contre l'érosion des sols, les inondations et éviter que l'État ne soit obligé de construire ou entretenir des digues plus bas.

**Monsieur PASCAL** indique qu'il y a beaucoup de collectivités qui sont propriétaires de digues et le projet de loi pourrait confier d'autres compétences.

La question de la compétence de l'Agence de l'Eau sur les risques est à laisser aux parlementaires.

### 3 – DÉBAT DU COMITÉ DE BASSIN

**Monsieur THIBAUT** présente, en référence au point 3 du dossier de séance, une information sur les évaluations menées dans le domaine de l'eau en soulignant que 14 missions nationales ont été diligentées dans le domaine de l'eau sur les douze derniers mois.

Il laisse ensuite la parole à M. PASCAL pour présenter l'organisation et la gouvernance de l'agence française pour la biodiversité ainsi que les perspectives d'évolution de la politique de l'eau.

Enfin, M. THIBAUT termine la présentation du point 3 sur les conséquences du projet de prélèvement de 13 Millions d'euros sur le budget de l'Agence de l'Eau.

**Monsieur RAOULT** pense que des choix douloureux ont été opérés. En effet, après avoir discuté pendant deux ans d'un budget pluriannuel, il a été revu dans la précipitation et les dépenses ont été diminuées de 10% pour s'adapter à ce projet de prélèvement.

Le choix de diminuer la prime de performance épuratoire veut dire concrètement que les opérateurs publics ou privés auront des recettes en moins qu'ils devront répercuter sur un programme d'investissement qui sera alors moins important ou sur l'augmentation du prix de l'eau.

Les primes de raccordement à l'égout ont dû aussi être revues à la baisse avec un système différent.

Il pense que l'on passe à côté de choses essentielles : on a trop d'opérateurs publics dans l'eau aujourd'hui. Quels sont les maîtres d'ouvrage capables de mettre en œuvre les schémas sur lesquels on aura discuté pendant des années ? Qui prend en main les travaux ? Comment faire avancer les choses ?

Sur le système des Agences, ce qui lui paraît paradoxal, est qu'aujourd'hui, l'Europe a copié le système que l'on avait fondé en 1964. Or, la France se pose maintenant la question de revenir en arrière. Il pense que l'on se trompe de combat : il faut maintenir la façon de faire des Agences, par bassin hydrographique. Le principe : « l'eau paye l'eau » est remis en cause car si on considère que l'eau du robinet doit alimenter le budget de l'État, cela pose un problème de fond extrêmement grave.

Il reste aussi qu'auprès des parlementaires, de l'opinion publique en général, on ne sait pas ce qu'est une Agence de l'Eau.

Il y a un débat politique, au sens noble du terme, qui doit rejoindre l'ensemble des familles politiques pour préserver un système qui a déjà donné des résultats même si des problèmes comme les phytosanitaires, l'érosion des sols ou la suppression des bocages sont survenus. Ce n'est pas en supprimant l'outil Agence que l'on fera mieux demain.

Sur la gouvernance, on a aussi à discuter sur l'ensemble de ceux qui doivent intervenir.

**Madame DELELIS** demande ce qui serait envisagé pour les districts hydrographiques internationaux.

**Monsieur THIBAUT** répond que les discussions en cours ne remettent pas en cause le fait de faire des SDAGE, sauf que ce ne serait pas les mêmes qui les feraient. Dans le scénario du pire, si la redevance n'est plus affectée, les Agences resteront et continueront à faire, avec les services de l'État, la planification ; cela ne changera rien du point de vue administratif du terme. Ce sont les outils de réponse qui ne seront plus les mêmes.

**Monsieur POHER** indique que ce qui arrive reflète l'entretien qu'il a eu avec l'ex-ministre de l'écologie, Mme BATHO, en juin dernier. Elle avait dit qu'elle se battait pour que cela n'arrive qu'une année. Il est évident que s'il n'y a plus de recettes affectées, il ne peut y avoir de programme pluriannuel.

**Monsieur BUR** souligne que la fixation par l'Europe, d'un certain nombre de règles et de normes, auxquelles la France a adhéré, constitue malgré tout des objectifs à atteindre sous peine de sanctions.

Lui, ne croit pas en la disparition des Agences quoiqu'il arrive puisque nous sommes en dehors de tout régime administratif, de tout périmètre administratif, ceci même s'il y a des tentatives de resserrer les choses en matière financière mais c'est le balancier qui arrive et on ne peut l'écarter.

Il ne voit pas comment un scénario catastrophe pourrait conduire à supprimer les programmes pluriannuels et l'action qui est menée dans ce domaine.

La matière est législative et c'est le Parlement qui va statuer ; le débat devra se passer devant la représentation nationale.

## 4 – INFORMATION DU COMITÉ DE BASSIN

### 4.1 – DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU

**Madame MARTIN** présente, en référence au point 4.1 du dossier de séance, le calendrier de rédaction du SDAGE et du Programme de Mesures (2016-2021) et le bilan de la mise en œuvre des dispositions du SDAGE (2010-2015).

**Monsieur PRÉVOST** présente, en référence au point 4.1 du dossier de séance, la Directive Cadre-Eau : les premières orientations du Programme de Mesures (2016-2021).

### 4.2 – PROJETS DE PROCÈS-VERBAUX de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 13 septembre 2013, de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 08 novembre 2013

**Monsieur POHER** invite les membres du Comité de Bassin à les consulter dans le dossier de séance.

### 4.3 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES SAGE

**Madame MARTIN** présente, en référence au point 4.3 du dossier de séance, l'état d'avancement des SAGE du bassin Artois-Picardie pour l'année 2013.

#### 4.4 – BILAN PHYTOSANITAIRE 2007-2012 DANS LES RIVIÈRES ET LES NAPPES DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

**Monsieur HALKETT** présente, en référence au point 4.4 du dossier de séance, le bilan phytosanitaire 2007-2012 dans les rivières et les nappes du Bassin Artois-Picardie.

**Monsieur POHER** demande si des remarques sont à exprimer par les membres du Comité de Bassin.

**Monsieur VAILLANT** indique que si on effectue une comparaison du nombre de points rouges correspondant au nombre de stations de mesures présentant une concentration cumulée en pesticides supérieure à 10 µg/l, sur la carte de 2007, il y en avait 13 et sur celle de 2011, il y en avait 28 donc pour lui, la situation s'aggrave.

**Monsieur HALKETT** indique qu'en 2007, le nombre de substances suivies étaient beaucoup moins importantes qu'en 2011 donc effectivement, en mesurant une concentration totale, on arrive à des résultats qui peuvent différer. Les deux cartes ne sont donc pas directement comparables. C'est la raison pour laquelle, il a dit que l'Agence n'arrivait pas à donner une tendance sur la contamination par les pesticides en eaux de surface. Elle a essayé de le faire en utilisant un jeu de données homogènes et actuellement, l'Agence n'a pas observé de tendance ni à la dégradation ni à l'amélioration.

**Monsieur VAILLANT** souligne que ce sont quand même deux cartes extraites d'une étude de l'Agence de l'Eau sur 174 substances recherchées.

**Monsieur THIBAUT** précise que les données mesurées ne sont pas exactement les mêmes. Aujourd'hui, quand on présente une nouvelle carte, les substances mesurées sont plus nombreuses.

**Monsieur WATTEZ** demande si cette plaquette pourrait être adressée à toutes les collectivités. En effet, il est important de limiter l'usage des pesticides sur nos territoires et de se battre pour que les collectivités fassent passer à leurs agents le certiphyto avant le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

**Monsieur THIBAUT** approuve cette proposition. Il invite ensuite les membres du Comité de Bassin à consulter le point 4.5 relatif à la présentation d'un recueil d'opérations de restauration de cours d'eau réalisées dans le bassin Artois-Picardie avec le soutien de l'Agence de l'Eau.

L'Agence est fière de ce document. Cela démontre qu'il est possible de mettre en œuvre des actions remarquables et particulièrement réussies. La preuve par l'exemple lui semble important.

**Monsieur POHER** remercie les membres du Comité de Bassin et clôt la séance à 17h28.

LE PRESIDENT  
DU COMITE DE BASSIN

  
André FLAJOLET

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE  
SECRETARE DU COMITE DE BASSIN

  
Olivier THIBAUT

